

Annexe 1 : RENTREE SCOLAIRE 2026

Note DPE1D/GC/MC/2025-10

Eléments de barème applicables pour la sélection des candidatures à un CFP

Groupe	Libellé	Points	Observations
Tous groupes	Reliquat : nombre de mois restants d'un congé de formation attribué précédemment.	Prioritaire : 100 points.	Demande au titre du même projet de formation, reliquat d'un congé datant de moins de 4 ans. Années prises en compte : 2022-2023-2024-2025.
	Ancienneté générale des services	1 point par année complète + 1/12 point par mois complet + 1/360 par jour.	AGS arrêtée au 31/08/2025
	Personnels en situation de handicap	Prioritaire : 10 points.	Fournir impérativement l'attestation de RQTH ou équivalent.
Groupe A Projets d'évolution professionnelle, projets personnels de mobilité interne ou externe y compris les préparations aux concours d'autres filières ou d'autres administrations	Cohérence du projet	Projet abouti prêt à être mis en œuvre : 20 points. Projet cohérent en cours de construction : 10 points.	Seuls les agents ayant bénéficié d'un entretien avec un conseiller RH de proximité pourront se voir attribuer ces points sur décision de la commission d'examen des dossiers.
Groupe B Préparation d'un concours	Ancienneté de la demande	2 points par an à partir de la deuxième demande consécutive dans la limite de 8 points.	La demande doit être formulée de façon consécutive, au titre du même projet professionnel au cours des 4 dernières années. Années prises en compte : 2022-2023-2024-2025.
	Expérience du concours	Admissible depuis moins de 4 ans : 2 points par admissibilité dans la limite de 8 points.	Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2026 pour un congé en 2026-2027). Les candidats devront impérativement fournir les relevés de notes ou les attestations de présence aux épreuves.
		Présenté au concours sans admissibilité depuis moins de 4 ans : 1 point par présentation dans la limite de 4 points.	Les expériences du concours doivent concerner le même concours.
	Statut du candidat	Jamais présenté au concours ou présenté depuis plus de 4 ans : 0 point. Agent non-titulaire : 10 points.	Années prises en compte : 2022-2023-2024-2025.

Groupe C Soutenance de thèse	Avancement et contraintes de la thèse	Soutenance prévue au cours de l'année scolaire : 15 points. Thèse nécessitant des déplacements à l'étranger incompatibles avec le service : 10 points.	La date de soutenance ou l'obligation de déplacement devront être attestées par une lettre du directeur de thèse.
---	---------------------------------------	--	---